

## Organisent

la formation syndicale:



## « AMIANTE DU POISON DANS NOS ÉCOLES »



## **Jeudi 18 avril 2024**

85 %

des établissements scolaires ont au moins un bâtiment construit avant juillet 1997 et sont donc susceptibles de

contenir de L'AMIANTE!

L'amiante est un cancérigène sans effet de seuil. L'inhalation de quelques fibres peut provoquer un cancer vingt ou trente ans après.

À PARTIR DE 9H À la maison des syndicats de Chartres 21 rue des Grandes Pierres Couvertes Merci de nous prévenir de votre participation Par téléphone au 07 67 02 40 92/ 06.17.24.14.80 Par mail à cgt.educ28@gmail.com contact@sudeducation28.org

Cette formation est ouverte à tous les personnels de l'éducation nationale. (syndiqués ou non) La formation syndicale, sans perte de salaire, est un droit garanti à chaque fonctionnaire dans la limite de 12 jours par an et par personne.

Pour y participer, contactez nous afin de vous donner les modalités de participation (places limitées)

IMPORTANT : la demande de congés pour formation syndicale doit être formulée auprès de votre supérieur hiérarchique au moins un mois avant le stage (dernier délai le LUNDI 18 MARS )